



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 19 juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle des Chênes à COUFFE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 14

Nombre de délégués participant au vote : 13 (dont 2 pouvoirs)

Titulaires présents :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU (arrivé à 19h22 vote à partir du point 2 de l'ordre du jour), Suzanne LELAURE, Roseline VALEAU, Frédéric DELANOUE

Elus Le Cellier : Philippe MOREL (pouvoir de Michaël DAVID)

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Déborah SIDDI, Stéphanie BÉRITAULT, Guillaume NIEL (arrivé à 19h24 vote à partir du point 2 de l'ordre du jour)

Elus Mouzeil : Jacqueline LE TEXIER (pouvoir de Florence BEZIER), Damien LE BRESTEC

Titulaires absents excusés :

Elus Le Cellier : Michaël DAVID (pouvoir à Philippe MOREL), Aurélia AUDRAIN, Céline VERMOSEN

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Florence BEZIER (pouvoir à Jacqueline LE TEXIER)

Elus Ligné : Guillaume NIEL (jusqu'à 19h24 -vote à partir du point 2 de l'ordre du jour)

Elus de Couffé : Daniel PAGEAU (Jusqu'à 19h22 vote à partir du point 2 de l'ordre du jour)

Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAULT

Suppléants présents :

Elus Ligné : Déborah JOURDON, Anita MENET (arrivée à 19h24)

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : Eugénie MBILEMBI BOMODO, Sylvie FEILLARD, Sylvie LE MOAL,

Elus Le Cellier : Stéphanie HERBETTE, Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Philippe TRESSARD

Elus Ligné : Maurice PERRION, Aurélie VASSAULT DUVAL, Anita MENET (jusqu'à 19h24)

Elus Mouzeil : Marina JULIENNE, Benoît DESORMEAUX, Marie RAFFIN, Nathalie TRUIN

N°25.06.2025-08 : LABELLISATION PASS COLO

La Présidente explique à l'assemblée :

Le Pass colo est un dispositif mis en place par l'État en avril 2024 et géré par VACAF.

Il vise à faciliter le départ en séjour de vacances pour les enfants de 11 ans nés en 2014 (ou nés en 2013 et n'ayant pas utilisé leur Pass colo en 2024) dont la famille a un quotient familial inférieur ou égal à 1 500 €. Cette aide finance un séjour collectif d'au moins 4 nuits/5 jours, organisé pendant les vacances scolaires.

Tous les organisateurs et prescripteurs de séjours peuvent demander le conventionnement Pass colo et faciliter l'accès aux séjours de vacances à un plus grand nombre d'enfants. Cette aide est cumulable avec les autres aides auxquelles peuvent prétendre les familles (AVE, colos apprenantes, collectivité, CSE), réduisant ainsi le coût du séjour.

La prise en charge pour les familles est la suivante :

- 350 € pris en charge pour les QF de moins de 200 €
- 300 € pris en charge pour les QF compris entre 201 € et 700 €
- 250 € pris en charge pour les QF compris entre 701 € et 1200 €
- 200 € pris en charge pour les QF compris entre 1201 € et 1500 €

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis du bureau sivomal du 11 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 13	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- **APPROUVER** la labellisation PASS COLO
- **AUTORISER** la présidente à signer les conventions liées au dispositif PASS COLO

La Présidente

Anne-Marie CORDIER


SIVOM du secteur de Ligné
3 place de la Perretterie
44 850 LIGNÉ
Tel : 02.51.12.20.04
accueil@sivomligne.fr

La secrétaire de séance

Stéphanie BERITAUULT



Publié sur le site internet du SIVOM du secteur de Ligné le :